

## Limiter les risques de brûlures et d'électrocutions

### SOMMAIRE

- Les brûlures par eau chaude sanitaire > p. 1
- Les brûlures par contact avec des parois chaudes > p. 2
- Les brûlures électriques > p. 2
- L'électrocution > p. 2
- En cas de travaux > p. 3

Toutes causes et gravité des blessures confondues, 200 000 personnes sont victimes chaque année de brûlures, dont 10 000 sont hospitalisées. Les enfants sont particulièrement exposés aux risques de brûlure dans la maison : un quart des victimes ont moins de cinq ans<sup>(1)</sup>. Les causes sont multiples. Elles tiennent souvent à l'usage (les casseroles qui se renversent, la paroi du four, etc.), mais également à la conception et à l'état de certaines installations liées au bâtiment, comme les réseaux électriques, d'eau chaude sanitaire ou de chauffage. Les installations électriques présentent par ailleurs des risques spécifiques d'électrocution.

### LES BRÛLURES PAR EAU CHAUDE SANITAIRE

#### *La situation à risque*

Que ce soit dans la cuisine ou dans la salle-de-bains, la température excessive de l'eau peut causer des brûlures graves, en particulier chez l'enfant.

Il suffit d'exposer pendant une seconde la peau à de l'eau à 70 °C pour provoquer sa destruction sur toute son épaisseur. Ce temps d'exposition passe à 7 secondes avec de l'eau à 60 °C et à 8 minutes avec de l'eau à 50 °C. La réglementation actuelle (arrêté du 23 juin 1978) limite la température au point de puisage à 60 °C.

#### *Les moyens de prévention*

Pour assurer votre sécurité, il est recommandé de :

- régler ou faire régler votre installation pour que la température de l'eau que vous utilisez n'excède pas 50 °C (malgré cette précaution, ouvrez toujours le robinet d'eau froide avant le robinet d'eau chaude et fermez le robinet d'eau chaude avant le robinet d'eau froide),
- faire installer des mitigeurs thermostatiques. Le marquage NF de ces appareils atteste de leur conformité aux normes concernant ces équipements. Exiger ce marquage est pour vous une garantie de qualité.

# Les risques de brûlures et d'électrocutions

## Cas des chauffe-eau électriques

Abaisser à 50 °C la température de l'eau contenue dans un ballon d'eau chaude peut favoriser le développement bactérien ; par ailleurs la réserve d'eau chaude disponible est alors diminuée. Aussi, dans le cas des ballons d'eau chaude (les cumulus), il est recommandé de régler le thermostat à environ 60 °C et d'installer un mitigeur thermostatique qui assurera un usage sûr de votre installation.

Pour encore mieux assurer le confort et la sécurité d'utilisation de votre installation, vérifiez régulièrement le bon fonctionnement du « groupe de sécurité hydraulique » des chauffe-eau électriques. Il s'agit d'un dispositif généralement situé sous le ballon d'eau chaude qui maintient la pression d'eau à une valeur garantissant votre sécurité. En fonctionnement normal, des gouttes d'eau coulent de cet appareil. N'hésitez pas à demander à un installateur professionnel de vous informer de son fonctionnement et de son entretien.

## LES BRÛLURES PAR CONTACT AVEC DES PAROIS CHAUDES

### *La situation à risque*

Les tuyaux et canalisations d'une installation de chauffage sont souvent très chauds, surtout à proximité de la chaudière ou du poêle.

### *Les moyens de prévention*

Pour éviter des brûlures par contacts avec ces surfaces :

- protégez les tuyaux de sortie des chaudières ou des poêles avec des matériaux isolants adaptés aux températures de ces tuyaux (vous améliorerez de plus les performances de votre installation),
- aménagez les abords de la chaudière ou du poêle de manière à ce que les surfaces chaudes ne soient pas accessibles.

## LES BRÛLURES ÉLECTRIQUES

### *La situation à risque*

Les brûlures électriques sont souvent liées à un mauvais usage des installations, surtout de la part de jeunes enfants.

### *Les moyens de prévention*

Pour éviter de telles situations et limiter les conséquences d'éventuels accidents :

- faites installer par un professionnel des dispositifs destinés à assurer votre protection (disjoncteurs différentiels à haute sensibilité),
- faites installer des prises électriques (dites « à éclipses ») portant un marquage « NF électricité », qui sont conçues pour éviter ces accidents.

De tels dispositifs équipent les installations récentes, réalisées conformément aux normes en vigueur (norme NF C 15-100). Pour une installation plus ancienne, demandez à un électricien de la vérifier et faites effectuer les travaux de mise en conformité.

## L'ÉLECTROCUTION

### *La situation à risque*

Les exemples sont nombreux d'électrocutions dues au contact avec une installation électrique défectueuse (prise de terre absente ou « bricolée », fils dénudés...). Ces risques sont considérablement augmentés en présence d'eau.

# Les risques de brûlures et d'électrocutions

## *Les moyens de prévention*

Les installations électriques neuves sont normalement conformes à la norme NF C 15-100 qui précise en particulier les dispositions à prendre pour protéger les personnes contre l'électrocution.

Une disposition importante pour garantir votre sécurité est l'existence d'une prise de terre de bonne qualité. L'existence de prises de courant avec une fiche de terre n'est pas une preuve que votre installation est sûre : la fiche peut ne pas être raccordée à la terre, la prise de terre peut être de mauvaise qualité.

Dans des installations anciennes, il était fréquent de se servir des canalisations d'eau pour réaliser cette prise de terre. Cette disposition est dangereuse pour vous et éventuellement pour vos voisins. Si c'est encore le cas chez vous, faites supprimer par un électricien ces raccordements pour les remplacer par des raccordements à une prise de terre efficace et sûre.

Seul un électricien professionnel peut vérifier la qualité de la prise de terre.

Il est indispensable de réaliser ces travaux : votre sécurité en dépend.

Une aide peut vous être accordée par EDF pour remettre en sécurité votre installation ancienne (30 % du montant des travaux dans la limite de 1500 F). Renseignez-vous au sujet du VISA PROMOTELEC auprès de PROMOTELEC, d'EDF ou de votre électricien.

L'ANAH peut également vous aider.

## **EN CAS DE TRAVAUX**

Privilégiez dans vos choix des professionnels agréés ou certifiés. Renseignez vous sur ces labels et certificats auprès des agences EDF.

Privilégiez dans vos choix des produits et équipements certifiés et labellisés. Ces produits portent des marques apparentes comme « NF électricité ».

Si vous faites de menus travaux électriques vous-même, n'oubliez pas :

- de couper le courant en actionnant le disjoncteur général de votre installation ou bien le disjoncteur divisionnaire correspondant au circuit sur lequel vous intervenez,
- de débrancher un appareil électrique (lampe, aspirateur, ...) avant d'intervenir sur celui-ci,
- que les réseaux électriques passent dans les murs, dans les planchers, dans les plafonds : ne percez pas ces ouvrages n'importe où. Les cheminements des réseaux sont normalement verticaux ou horizontaux.